

RAPPORT N° 02/6-81
au Conseil Municipal

OBJET

ACQUISITION D'AUTOCOMMUTATEURS

AUTORISATION DE LANCER L'APPEL D'OFFRES OUVERT
ET DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)

Compte tenu de ses besoins élevés en communication, la Commune souhaite renouveler le parc des autocommutateurs technologiquement obsolètes.

Le présent marché comprend :

- ♦ la fourniture d'équipements de télécommunication avec une prise en compte des services existants ;
- ♦ l'installation et la mise en fonctionnement de tous les équipements nécessaires ;
- ♦ l'entretien et la maintenance des équipements pour chaque site concerné.

Je vous demande, en conséquence :

1) d'adopter les conditions de passation et la procédure de dévolution du marché, com-me suit :

- * passation après lancement d'un appel d'offres ouvert (Articles 33, 58 à 60 et 72 du Code des Marchés Publics),
- * marché composé de deux tranches, de montant prévisionnel total de 366 000 € ;

Tranche ferme
(16 sites)

Coût prévisionnel
351 000 €

Mairie Annexe de Bellepierre	Mairie Annexe de Montgaillard
Mairie Annexe du Bois-de-Nèfles	Mairie Annexe de Moufia
Mairie Annexe de La Bretagne	Mairie Annexe de Sainte-Clotilde
Mairie Annexe du Brûlé	Mairie Annexe de Saint-François
Mairie Annexe du Chaudron	Mesures Sociales Pour l'Emploi Délégation Enfance Jeunesse
Mairie Annexe de Domenjod	Direction des Sports
Mairie Annexe de La Montagne 8ème	Direction du Domaine Coordination des animations Documentation
Mairie Annexe de La Montagne 15ème	Hôtel de Ville

Tranche conditionnelle
(3 sites)

Coût prévisionnel
15 000 €

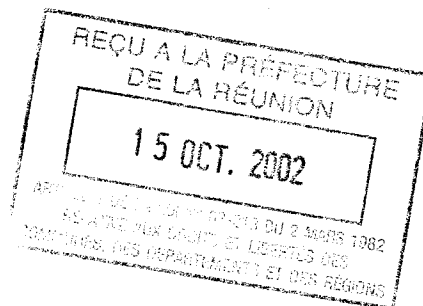
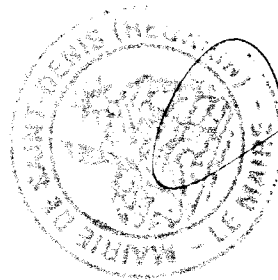
Centre Municipal de La Source
Centre Municipal de Prima
Centre Municipal de Moufia

RAPPORT N° 02/6-81

- * durée prévisionnelle : année civile 2003 ;
 - * les crédits sont inscrits aux Chapitre 21/ Article 21538 ;
- 2) d'approuver le Dossier de Consultation des Entreprises et les pièces du marché ;
 - 3) de m'autoriser à engager la consultation ouverte, à passer un marché avec le(s) fournisseur(s) retenu(s) par la Commission chargée de l'ouverture des plis ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s) ;
 - 4) d'autoriser la signature du (des) marché(s) par mon Délégué ou moi-même.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA



**DELIBERATION N° 02/6-81
au Conseil Municipal
en séance du vendredi 4 octobre 2002**

OBJET

ACQUISITION D'AUTOCOMMUTATEURS

**AUTORISATION DE LANCER L'APPEL D'OFFRES OUVERT
ET DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur le RAPPORT N° 02/6-81 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Jean-Jacques MOREL, 1er Adjoint au Maire, présenté au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve les conditions de passation et la procédure de dévolution du marché telles que présentées au texte du Rapport pour l'acquisition d'autocommutateurs.

ARTICLE 2

Approuve le Dossier de Consultation des Entreprises et les pièces du marché.

ARTICLE 3

Autorise le Maire à engager la consultation, à passer le(s) marché(s) avec le(s) fournisseur(s) retenu(s) par la Commission chargée de l'ouverture des plis ou, en cas de ~~résultat infructueux~~ à traiter par marché(s) négocié(s).

ARTICLE 4

Autorise le Maire ou son Délégué à signer le(s) marché(s).

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 11 OCT. 2002

**LE MAIRE
René-Paul VICTORIA**

